



L'InterSyndical De Cape et DP

Brèves d'info des Délégués du Personnel

Lors de la réunion DP Puteaux / Direction du 27 janvier 2015 ...

16 février
2016
édition de
Puteaux

Congés :

- La page RH France relative aux congés pour événements familiaux laisse entendre que le congé de 3 jours relatif à l'arrivée d'un enfant adopté ne serait octroyé qu'au père. Les DP de l'InterSyndicale demandent à ce que la formulation soit changée afin que les salariés hommes ou femmes soient informés de leur droit à bénéficier de ce congé.

Réponse de la direction : en effet, le congé relatif à l'arrivée d'un enfant adopté peut aussi être octroyé aux mères. La formulation sera corrigée.

Ce congé de 3 jours est différent du congé d'adoption. Celui-ci, plus long, dure au moins 10 semaines.

- La page RH France relative au congé paternité fait référence à des éléments obsolètes de notre convention collective. L'accord du 27 octobre 2014 « relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes » octroie un complément de rémunération « à hauteur de 100 % du salaire de base » pour les salariés ayant plus de 2 ans d'ancienneté (cette période pouvant être franchie lors du congé). Les DP de l'InterSyndicale demandent à la direction de se mettre en accord avec ces dispositions et de mettre à jour les informations affichées dans l'espace RH.

Réponse de la direction : elle remercie les élus de l'avoir informée de ces nouvelles dispositions qui seront bien mises en place.

Cette amélioration de prise en charge du congé de paternité (100% du revenu à partir de 2 ans d'ancienneté au lieu de 30% à partir de 3 ans) résulte d'un accord de branche conclu entre le patronat et les syndicats de salariés. C'est aussi à cela que ces derniers sont utiles !

Bâtiments :

- Ventilation à Puteaux 3 : les salariés impactés par le bruit nous ont fait part de leur étonnement et de leur insatisfaction face à la réponse apportée par la direction lors de la réunion de décembre 2015. Les DP souhaitent connaître le plan d'action mis en œuvre par la direction suite au rapport de la médecine du travail ; commande d'une étude d'un acousticien ; type de travaux envisagés et entreprises sollicitées ; date d'exécution de ces travaux ; solutions d'attente.

Réponse de la direction : nous avons notifié le bailleur de ce problème en lui demandant de nous faire part des actions pour y remédier. Les salariés qui seraient très incommodés et qui souhaitent travailler dans d'autres bureaux peuvent faire la demande à E. Bouaziz.

Les DP regrettent que le gestionnaire de site ne soit pas venu pour discuter de ce point. Ils estiment que les salariés ont été oubliés. Ils demandent à ce qu'une réponse rapide soit apportée aux élus, notamment lors du prochain CHSCT.

Hasard du calendrier ? Les jours suivant la réunion, des premières mesures ont été prises pour réduire le bruit. Il va falloir continuer à être insistant pour que celles-ci ne soient pas les dernières.

- Ventilation à Puteaux 3 : de nombreux salariés ont été contraints de s'acheter un casque afin de se protéger du bruit. La direction compte-t-elle prendre en charge cette dépense imputable à leurs mauvaises conditions de travail ?

Réponse de la direction : ce ne sont pas des casques anti-bruit. Ils ne peuvent donc pas être pris en charge.

Heureusement, les prothèses auditives sont également prises en charge...

- Ensemble des bâtiments : point de situation sur la recherche de nouveaux locaux.

Réponse de la direction : il n'y a pas de nouvelle information à présenter.

Lors d'une récente réunion, Mr Lazzari avait pourtant fait état d'avancées sur des recherches de bureaux à Puteaux.

- Puteaux 3 : les DP réitèrent leur demande de mise en place de corbeilles de recyclage.

Réponse de la direction : des corbeilles seront bien mises en place.

Et c'est une bonne nouvelle. Espérons que celles-ci arriveront plus vite que les distributeurs de boissons et que celles-ci ne partiront pas.....

@Le KPDP est sur JIVE !

👉 Prochaine réunion : jeudi 25 février



- **Puteaux 1 : la porte du réfrigérateur du 5eme étage ne ferme plus. Quand sera-t-elle réparée ?**

Réponse de la direction : la pièce est en cours de commande.

Les DP rappellent également que les frigos ne sont pas vidés, ce qui pose des problèmes d'hygiène.

Sécurité :

- **Les DP demandent à connaître la personne chargée de la sécurité chez Axway.**

Réponse de la direction : F. Keloglanian est en charge des infrastructures, J. Buisson des services généraux et des locaux. Il y a également un PC sécurité à Puteaux 3 (tour Godfroy).

Conditions de travail :

- **Les délégués du Personnel de l'InterSyndicale demandent à prendre connaissance des contrats conclus avec des entreprises de travail temporaire.**

Réponse de la direction : il y a actuellement un contrat d'intérim à l'administration des ventes.

- **Des salariés nous signalent des difficultés rencontrées pour faire changer leurs sièges ou pour pouvoir obtenir des sièges adaptés par rapport à des problèmes de dos. La direction peut-elle rappeler clairement la procédure ?**

Réponse de la direction : le problème est spécifiquement suivi par M. Quinque. Le stock est géré par J. Buisson. Un siège ergonomique sera fourni sur prescription médicale.

➔ **Cette question vient après qu'un salarié ait eu toutes les peines du monde à obtenir un nouveau siège. Gageons que ce problème ne se reproduira plus.**

Evaluation professionnelle :

- **Des salariés souhaitent connaître le calendrier des entretiens annuels d'évaluation.**

Réponse de la direction : ils auront lieu avant la fin mars. Un nouveau formulaire en français a été mis à disposition. Des courriels qui présentent l'outil de préparation ont également été envoyés. Les augmentations de salaires s'appliqueront en mars avec effet rétroactif

➔ **Et les non-augmentations, elles auront quel effet ?**

Points divers :

- **Suite aux réorganisations, des assistantes manquent d'armoires pour classer des documents confidentiels. Il manque également des coffres.**

Réponse de la direction : elle prend note de cette réclamation.

➔ **Cette situation est assez paradoxale sachant que la direction d'Axway réalise pendant ce temps des certifications dont l'un des aspects concerne le respect de la confidentialité des informations.**

Question DP de nos collègues d'Annecy :

- **Contrairement à la pratique habituelle, une demande de travail à temps partiel a été refusée à Annecy. S'agit-il d'un changement de politique globale ou y a-t-il une raison particulière pour que cette demande ait été refusée ?**

Réponse de la Direction : En dehors des cas prévus par la loi et ouvrant droit à bénéficier d'un temps partiel, il n'existe aucun usage au sein de l'Entreprise d'accorder systématiquement un temps partiel à un(e) salarié(e) qui en ferait la demande. L'entreprise examine chaque demande avec attention avant de prendre une décision, qu'elle soit favorable ou défavorable.

➔ **Les représentants du personnel ont fait remarquer que le motif officiel du refus était que l'organisation du projet dans lequel travaille le salarié ne permet pas un 4/5ème alors que le responsable de ce projet n'a même pas été interrogé ! La Direction a également invoqué une réorganisation en cours des projets sur le site ; De ce fait, les représentants du personnel suggèrent au salarié de renouveler sa demande lorsque l'organisation sera en place. La direction ne voit pas d'inconvénient à cela.**

Vos élus DP Intersyndicale sont mobilisé(e)s et présent(e)s sur vos sites. Si vous souhaitez réagir à notre publication, voir aborder des questions précises n'hésitez pas à les solliciter directement, par courriel ou par téléphone.

Patrick ALLOMBERT	Puteaux
Pascal BON	Puteaux
Isabelle FERREIRA	Puteaux
Michel HOLLANDE	Puteaux
Farid OUADAH	Puteaux
Chantal PIERREVIL	Puteaux
Jean-Pierre PHILIPONA	Annecy/Lyon
Dominique ROBIN	Puteaux
Abdelselem SAHLI	Puteaux
Stéphane VEYRET	Annecy/Lyon
Massoud ZOLGHADRI	Puteaux

Pendant ce temps chez les « z'indépendants »...

...est-il nécessaire d'en dire plus ?

